



**Baie-Comeau**

# **AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2026-1153  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 96-483 CONCERNANT  
LES NUISANCES ET L'ENVIRONNEMENT**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 16 mars 2026, le conseil municipal a adopté le règlement ci-haut mentionné.
2. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peut être consulté sur le site Web de la Ville au [www.ville.baie-comeau.qc.ca](http://www.ville.baie-comeau.qc.ca) sous l'onglet « Services – Réglementation – Règlements principaux – Règlements / Adoption 2026 » ou aux heures habituelles de travail au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale, situé à l'hôtel de ville au 19, avenue Marquette à Baie-Comeau.

**Baie-Comeau, le 24 mars 2026**

**M<sup>e</sup> Clémence Richard, greffière  
et directrice des affaires juridiques**